



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération n° 2024-25

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 17 mai 2024

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - Caroline VITAL-Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s) : Emmanuel VINCENT - Elisabeth SAGE - David OHANNESSIAN

URBANISME – Constitution du Comité de pilotage en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Vu la délibération n° 2024-22 du 09 avril 2024 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Consorce et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Considérant la nécessité de créer un comité de pilotage pour accompagner l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire indique que le comité de pilotage (COFIL) assurera le suivi de l'ensemble de la procédure et se réunira autant que de besoin. Il définira la stratégie, les objectifs et les orientations du PLU. Il lui incombera de piloter l'ensemble de la démarche et suivre notamment les études de diagnostic, l'évaluation environnementale, le travail de définition du projet de territoire (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OPA) et de sa traduction réglementaire. Il pilotera les groupes de travail et validera leurs propositions. Enfin, il sera for de proposition auprès du conseil municipal.

Le comité de pilotage sera au centre du dispositif d'élaboration du PLU.

Il sera composé de dix élus sous la présidence de Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Le COFIL associe les Personnes Publiques associées par étapes. Il sera chargé d'intégrer leurs remarques au fur et à mesure de l'élaboration du PLU.

Des groupes de travail élaborant des propositions dans une démarche participative et selon des thématiques ciblées, intégrant, les élus, les acteurs locaux, la population et toute personne pouvant apporter son expertise pourront également lui être associés si nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- **Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 Pour : 16 – Contre : 0**

- **APPROUVE** la constitution du comité de pilotage
- **DECIDE DE FAIRE** un appel à candidature afin d'acter sa constitution

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*